



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 10 mars 2017

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Jean-Luc Guillaume, Christian Dyssli, Bernard Merger, Daniel Moine, Audrey Vuillemin.

Procurations : Marine Martin-Jary à Jean-Luc Guillaume, Mohammed Oubenaïssa à Alain Roset, Céline Gayet à Audrey Vuillemin, Jean-François Bertin à Christian Dyssli.

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Marie José Vergon-Trivaudey, Leonel Mounoussamy, Philippe Morel.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation :
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 7
Suffrages exprimés : -

1/ INFORMATIONS

• Elections

L'élection présidentielle aura lieu le 23 avril et le 7 mai 2017. Quelques dispositions nouvelles sont à signaler pour ce scrutin :

Le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h. La composition du bureau pourra être allégé : le président n'est pas obligé d'être présent en permanence mais il doit être joignable rapidement. Les conseillers municipaux peuvent être désignés d'office pour faire partie du bureau et ne peuvent pas refuser. D'autres documents que la carte nationale d'identité peuvent être produits, comme carte vitale, carte SNCF, permis de chasse, (pièces en cours de validité), munis d'une photographie.

Les élections législatives auront lieu le 11 et 18 juin 2017.

• Lutte contre les ragondins

Le Maire a sollicité les propriétaires riverains de la Lanterne pour autorisation de pénétrer sur leur propriété. La lutte consistera à mettre en place des collets ou des cages par un piégeur agréé sous couvert du Maire de la commune et du lieutenant de Louveterie.

A l'initiative du Maire de Chaucenne, une réunion sera organisée demain samedi pour organiser une lutte concertée et groupée avec nos voisins de Moncley, Emagny, Chevigney, Ruffey le Château, Sauvagny.

Monsieur Lamy, piégeur agréé à Emagny, interviendra à Chaucenne. Il souhaite disposer d'une aide locale. D. Tisserand est intéressé. Il fera ses premiers pas avec M. Lamy et suivra en parallèle une formation pour devenir piégeur agréé.

• Lotissement « A Chaney »

Un représentant de la société Néolia a été reçu en mairie aujourd'hui. Il nous a fait part de sa volonté de faire avancer le dossier, avant obligation prochaine faite pour les aménageurs de recourir à un architecte, ce qui générera des coûts supplémentaires.

Néolia est venu pour s'enquérir également du réseau d'assainissement. Celui-ci doit être prolongé pour équiper le lotissement de façon à ne passer que sur deux parcelles privées, celle de M. Gaudron

et celle de M. Jeanroy. Néolia négocie avec les propriétaires qui devraient trouver leur intérêt dans l'opération puisqu'ils pourront se connecter à ce nouveau réseau.

Par ailleurs, dans le cadre du permis d'aménager, nous sommes interrogés sur la parcelle située en zone non aedificandi et en zone humide. Neolia s'interroge sur la destination de cette parcelle : doit-elle être vendue avec la parcelle voisine en terrain d'aisance, ou doit-elle être classée dans le domaine public ? La commune est-elle intéressée par cette parcelle ? Constituer rapidement un groupe de travail pour réfléchir à l'opportunité pour la commune d'acquérir cette parcelle.

- **Camion pizza**

Une demande d'installation d'un camion pizza est parvenue en mairie pour proposer des pizzas une fois par semaine sur l'emplacement habituel.

- **Halte garderie**

L'actuelle directrice de la halte garderie a trouvé un emploi à temps complet. Elle quittera notre structure le 23 mars. Nous sommes sur le point de recruter une candidate de Ruffey le Château qui possède les diplômes nécessaires mais qui n'a pas l'expérience de la direction d'une structure. Il lui sera proposé un contrat d'un mois à l'essai accompagné d'un tuilage d'une semaine avec la directrice actuelle.

L'activité de février 2017 a doublé par rapport à celle de février 2016, sachant que cette dernière était catastrophique.

- **Eclairage public**

Le montant inscrit au budget 2016 pour réfection de l'éclairage public n'a pas été consommé et sera reporté sur le budget 2017.

Bernard Merger, Jean-François Bertin et Jean-Luc Guillaume sont pressentis pour travailler sur le programme 2017 initié par le Syded.

- **Intercommunalité**

Une réunion du groupe communication a eu lieu le 2 mars à Audeux pour faire suite à la proposition de l'Audab de suivre les projets immobiliers et l'évolution du locatif sur les 3 communes.

Il a été décidé de faire un inventaire de l'existant immobilier locatif communal.

Pour le locatif privé, Audeux et Noironte semblent avoir la connaissance des disponibilités.

A Chauenne, il sera nécessaire de rencontrer les propriétaires pour leur expliquer notre démarche et connaître les opportunités.

Recenser les projets locatifs, les ventes de maison, d'appartements, de terrains.

Audeux doit nous proposer une base de fichier pour recenser les opportunités.

Pour Chauenne, il est proposé de créer un groupe de travail composé de conseillers pour suivre ce projet en liaison avec les autres communes.

Au cours de cette réunion a été évoquée la question de l'école et la lettre d'information des parents d'élèves distribuée dans les trois communes. La suggestion de l'inspection académique de centraliser l'école a été évoquée. Le choix du site de Noironte, en situation centrale de nos trois communes a été avancé. Selon M. le Maire de Noironte, aucun terrain n'est disponible, les conseillers et les habitants seraient contre un tel projet.

Audeux a réservé une zone dans son PLU en cours d'élaboration pour créer une école mais, selon Mme le Maire d'Audeux, le projet ne se fera pas pour cause de proximité avec Pouilley les Vignes. Chauenne s'est portée volontaire pour accueillir cette structure centralisée en procédant à une extension des locaux actuels.

Au vu de ces développements, une motion a été proposée dans le but de déclencher une étude de faisabilité pour la création d'un groupe scolaire unique. Elle a été rédigée par M. le Maire de Chauenne pour être soumise à l'approbation des trois conseils municipaux.

Autre point évoqué lors de cette réunion, le prêt de matériel et l'échange de compétences de nos employés communaux.

Pour Noironte, l'employé communal travaille à mi-temps et ne peut donc offrir que peu de temps aux autres communes. Par ailleurs, il n'y a pas de matériel à prêter.

Audeux emploie deux agents communaux pour 1,5 ETP et serait favorable à les mettre à disposition quand ils sont sous employés, particulièrement en période hivernale.

- **Columbarium**

La marbrerie Franzl nous a fait parvenir le 27 février un devis corrigé pour l'aménagement d'un columbarium dans le cimetière de Chaucenne. Il s'élève à 5 904 € TTC. Les travaux devraient démarrer la deuxième quinzaine de mai pour une durée d'une semaine. Un marché simplifié est en cours de rédaction pour confirmer, outre le prix, la date et les délais d'intervention.

- **Projet transports Waryas**

Après analyse du permis de construire déposé de création d'un local administratif, il a été proposé aux transports Waryas d'échanger un morceau de terrain, de sorte que nous gardions le stationnement devant la maison Vougnon ce qui permettra également de faciliter l'accès des camions aux locaux de l'entreprise

- **Rue des Jardins**

Le devis du géomètre M. Kury a été réactivé afin de reprendre l'ensemble du bornage de la rue des Jardins pour un montant de 2 210 € HT. Les travaux envisagés permettront, au terme de l'opération, l'élargissement de cette rue et faciliteront l'accès aux véhicules de collecte pour un service en porte à porte des ordures ménagères.

- **Ramassage des ordures ménagères**

A la demande du Sybert qui souhaite que les camions de ramassage ne fassent plus de marche arrière, nous avons sollicité les chantiers départementaux pour procéder à l'aménagement d'aires de retournement rue de l'Essart Buzon et rue du Château d'Eau. Nous souhaitons également leur confier la réfection du terrain de boules et l'aménagement d'un espace ombragé entre le terrain de boules et la RD8.

Les devis correspondant s'élèvent à :

- 5 726,60 € pour l'aire de retournement de la rue Essart Buzon,
- 4 068,80 € pour la rue du Château d'Eau
- 3 179,10 € pour le terrain de boules
- 2 505,40 € pour l'aménagement dans le prolongement du terrain de boules.

L'aménagement du terrain de sport pourrait être complété par la remise en service du panneau de basket. Un devis de 864 € TTC a été produit par la société Systèmes Plus qui a procédé au contrôle des jeux d'extérieur.

Pour le terrain de sport, après contrôle, tout est en ordre.

Pour le jeu multi activités situé dans la cour de l'école, certains éléments en bois font apparaître un état de pourrissement avancé. L'équipement pourra continuer à être utilisé à condition de procéder à sa remise en état. Nous ferons appel à un spécialiste pour procéder à la réparation.

Pour les jeux du parc du Saucet, rien à signaler. En revanche, un des deux bancs dont la structure est faite de tubes creux est endommagé par le gel. L'eau s'est infiltrée dans les tubes et a fait éclater le piétement.

- **Rapport eau 2016.**

Le rapport d'eau a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles fonctionne le service de l'eau, de mesurer l'évolution du service en terme de prix et de service rendu.

Le volume d'eau potable distribué en 2016 représente 22 558 m³ pour 23 876 en 2015 et 22 127 en 2014.

Le prélèvement total s'élève à 25 585 m³ et le volume facturé à 22 558 m³ dont 3 665 m³ en provenance du syndicat du Val de l'Ognon. Le rendement est donc égal à 77% (22 558 + 3 665 m³)/25 585, ce qui est en baisse au regard de 2015.

Une casse sur le réseau d'eau, pendant les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées est, partiellement, responsable de la dégradation du taux de rendement.

Le prix de l'eau, pour une consommation de 120 m3 est resté stable entre 2015 et 2016 (0% d'augmentation).

La qualité de l'eau a fait l'objet de 6 analyses en 2016, toutes conformes aux normes.

L'analyse comparée des factures d'eau pour 120 m3 fait apparaître une évolution des prix pour la fourniture de l'eau de 229,58 € en 2010 à 257,00 € en 2015 et 2016.

Concernant l'assainissement, les prix évoluent de 206, 00 € en 2010 à 221,00 € en 2015 et 2016.

Le montant total de la facture type (120m3) s'établit donc à 478 ,00 € annuel pour 120 m3, soit un prix moyen au m3 de 3,983 €, eau potable, assainissement, taxes et redevances comprises.

A noter que Chaucenne est une des rares communes à ne pas être assujettie à la TVA sur l'eau. Cet état de fait sera amené à changer en 2018 avec le transfert de la compétence eau par la CAGB.

Le prix d'un m3 d'eau pour 120 m3 consommés se répartit à 41 % pour l'eau, à 46 % pour l'assainissement et à près de 13 % pour les taxes.

Pour rappel, le prix du m3 est de 1,42 € pour la tranche de 0 à 120 m3, de 1,25 € pour la tranche de 120 à 400 m3 et de 1,17 € au-delà.

Eléments financiers :

Service distribution eau :

La vente d'eau a rapporté 39 968,14 € en 2016. Reste un emprunt d'un montant initial de 35 000 € pour l'adduction d'eau 2008 - Bascule Tilleuls pour lequel l'encours restant est de 16 658,06 € pour une annuité de 3 189,36 €. Le taux d'intérêt a été renégocié en 2015 pour passer de 4,55% à 2,61%.

Service assainissement :

La redevance assainissement a généré 39 487,77 € taxes comprises et 6 000 € de taxe de raccordement. Le service assainissement non collectif a généré 216 € en 2016.

Reste l'emprunt rhizosphère dont l'encours est de 88 971,04 € pour une annuité de 12 830,02 €.

Les travaux réalisés en 2016 ont porté sur la recherche d'eaux parasites, sur la reprise des cassures et dysfonctionnements du réseau principal des eaux usées et sur la reprise de l'assainissement Bascule Rd 8 pour un coût total de 200 883,96 € financés, sans emprunt, en grande partie par les subventions et les fonds propres.

Perspectives 2017.

La compétence eau assainissement sera transférée à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018 (sous réserve d'une prise de compétence de l'agglos). En l'absence de décision de la Cagb, le transfert sera obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

La recherche des origines des eaux parasites dans le réseau de transport, avec remise sur un plan actualisé l'ensemble du réseau de transport, se poursuivra sur l'année 2017 par la vérification des installations individuelles, diagnostiquées non conformes, et dont les propriétaires ont été invités à engager les travaux de régularisation..

Le dernier maillon du schéma d'assainissement sera mis à l'étude courant 2017. Cela concerne la reprise du réseau de collecte sur le secteur du lotissement les Varennes. Ce projet sera étudié en liaison avec le projet d'urbanisation de la zone de Chaney.

- **Maison Vougnon**

Trois bailleurs sociaux se sont déplacés en janvier à Chaucenne pour étudier notre projet d'aménagement de la maison Vougnon. Néolia ne souhaite pas donner suite au projet pour cause de prix de vente trop élevé au regard du potentiel de la maison.

Habitat 25 et Grand Besançon Habitat proposent une nouvelle rencontre pour nous exposer leurs propositions le 24 mars.

La CAGB a également été consultée pour une approche globale de l'opération et nous a transmis leur conclusion en trois scénarios dans le cadre d'une réalisation communale :

- 1/ Réhabilitation avec un minimum de reprise sur la charpente et la toiture
- 2/ Réhabilitation complète avec reprise charpente et toiture
- 3/ Déconstruction et reconstruction.

Sur les 480 m² au sol, la CAGB prévoit une surface habitable de 800 m² pour une fourchette de prix allant de 2,5 à 2,8 M€.

2) DELIBERATIONS :

Le quorum n'étant pas réuni pour valablement délibérer,

L'ordre du jour des informations au conseil étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion du conseil est fixée au mardi 14 mars à 20h30.